



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, les membres du Conseil Municipal de CLÉVILLIERS se sont réunis à vingt heures trente, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY doyen d'âge puis de Monsieur Jérôme RIVET, Maire.

Etaient présents : Mmes Marianne DUBUS, Aude LEGOFF, Marine LION, Lindsey MORLAES, Adeline MULOT, Lucie PARAGE, Caroline TOURNEBIZE, MM. Alain BELLAMY, Thierry ENJELVIN, Alexandre GAJEWSKI, François GODET, Frédéric LAFONT, Hervé LEGRAND, Dimitri PIRON, Jérôme RIVET.

Était excusé : /.

Était absent : /.

Secrétaire de séance : Marine LION.

Installation du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2026.

Monsieur Alain BELLAMY, maire sortant et doyen d'âge, après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, déclare ceux-ci installés dans leurs fonctions.

Election du Maire :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Marianne DUBUS, Madame Marine LION, Monsieur Dimitri PIRON et Monsieur Frédéric LAFONT.

Monsieur Jérôme RIVET fait acte de candidature.
Vote à bulletin secret

Nombre de votant :	15	Nombre de suffrage blanc :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14	Majorité absolue :	8

Monsieur Jérôme RIVET, avec 14 voix, est proclamé élu maire et immédiatement installé.

Délibération n°2026_11 : Détermination du nombre d'adjoint

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Clévilliers étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par : 15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,
décide de fixer à **2**, le nombre d'adjoint(e)s au maire,
autorise Monsieur Jérôme RIVET, Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Election des adjoints

Monsieur le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste fait acte de candidature :
Monsieur Alain BELLAMY
Madame Marianne DUBUS.

Nombre de votant :	15	Nombre de suffrage blanc :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Majorité absolue :	8

Monsieur Alain BELLAMY et Madame Marianne DUBUS, avec 15 voix, sont respectivement proclamés élus 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

Lecture de la Charte des élus.

Conformément à l'article L 2121-7, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT. Un exemplaire de la charte avait été envoyée avec la convocation.

Délibération n°2026_12 : Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Assainissement de la Région de Thimert

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thimert.

Font acte de candidature comme suit :

Titulaire : Hervé LEGRAND Suppléant : Jérôme RIVET

Suite au vote, ont été déclarés élus comme suit, à l'unanimité :

Titulaire : Hervé LEGRAND Suppléant : Jérôme RIVET

Délibération n°2026_13 : Désignation des délégués auprès du Syndicat d'Assainissement de Fresnay le Gilmert

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux élections municipales, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fresnay le Gilmert.

Font acte de candidature comme suit :

Titulaire : Hervé LEGRAND Jérôme RIVET
Suppléant : Frédéric LAFONT François GODET

Suite au vote, ont été déclarés élus comme suit, à l'unanimité :

Titulaire : Hervé LEGRAND Jérôme RIVET
Suppléant : Frédéric LAFONT François GODET

Délibération n°2026_14 : Désignation des délégués auprès du SIRPEC

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite aux élections municipales, il convient de désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers.

Font acte de candidature comme suit :

Titulaire : Marianne DUBUS Marine LION Caroline TOURNEBIZE
Suppléant : Jérôme RIVET

Suite au vote, ont été déclarés élus comme suit, à l'unanimité :

Titulaire : Marianne DUBUS Marine LION Caroline TOURNEBIZE
Suppléant : Jérôme RIVET

Indemnités des élus.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

Date de la séance : 20 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

nombre de conseillers en exercices : 15

présents : 15

Votants : 15

Pouvoirs : 0

Affiché le 23 mars 2026



Le Maire,
Jérôme RIVET.